

Circulaire de rentrée année scolaire 2020-2021

L'inscription de votre enfant à l'école Saint-Martin implique l'acceptation du règlement qui a été approuvé en conseil d'école.

La vie à l'école :

L'école comprend quatre classes pour une centaine d'élèves : une classe de 25 élèves de PS/MS (Mme Claire Couly), une classe de 25 élèves GS/CP (Mme Maud DUGENET), une classe de 24 élèves de CP/CE1/CE2 (Mme Sibille Laignelot), une classe de 24 élèves de CE2/CM1/CM2 (M. Sylvain Jaccard), et une classe d'enseignement spécialisé (Mme Myriam FOUILLOT) à raison d'une journée par semaine.

Personnel OGEC : Mme Nadine GAGNOU, Mme Annabelle CHAPUT, Mme Sylvie MAUGENDRE, Mme Stessy NEGRAUD

La scolarité pour tous les élèves à partir de 3 ans étant obligatoire, un formulaire de « demande d'aménagement du temps de présence » sera à compléter pour les enfants de Petite section de maternelle ne faisant pas la sieste à l'école.

Horaires :

Garderie : de 7h30 à 8h15

Accueil : de 8h15 à 8h45

Classe : de 8h45 à 12h00

Fermeture du portail : de 12h15 à 13h15

Classe : de 13h30 à 16h30

Garderie : de 17h00 à 18h30

Absences et retards :

En cas d'absence de votre enfant, prévenez l'école par téléphone (**appel au 05.53.09.66.84** ou **sms au 07.81.41.58.75**) ou par mail (saintmartinpx@gmail.com) **avant 8h45** (pour ne pas gêner la classe) en indiquant le motif (maladie, raison familiale). Toute absence devra être justifiée par écrit au retour de l'enfant.

Si votre enfant arrive en retard en classe, il est indispensable de prévenir **l'école (et non l'enseignant)** par sms ou appel téléphonique au **07.81.41.51.75**.

Attention, le portail est fermé à 8h45 précises, et ne sera ouvert qu'à 9h00 pour les retardataires ayant prévenu de leur retard. Après 9h00 (sauf cas exceptionnel : rendez vous médical indispensable...), votre enfant ne pourra entrer dans l'école qu'à partir de 13h15.

La garderie du soir ferme à **18h30 précises**. En cas de non respect de cet horaire, un **supplément de 5€ par quart d'heure** et par enfant sera facturé pour chaque retard (à partir de la première minute, le quart d'heure sera du)

Respecter les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les membres de la communauté éducative.

Sécurité des enfants et responsabilité des parents

Les parents remplissent une fiche de renseignements et une fiche d'urgence où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime... Ils donnent des numéros de téléphone pour les joindre en cas d'urgence et s'engagent à prévenir l'école en cas de changement en cours d'année.

La mutuelle Saint-Christophe couvre vos enfants en individuelle accident scolaire et extra scolaire (à la maison, au sport, en vacances). Cette assurance est comprise dans les frais qui vous sont facturés. Il est donc inutile de contracter une autre assurance scolaire.

Information des parents

Les informations se feront dorénavant **par mail**. Si vous avez des informations à transmettre à l'enseignant de votre enfant, nous vous remercions de les lui communiquer par le biais de son adresse mail, en mettant en copie l'adresse de l'école. De même, vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (sur le panneau d'affichage sous le porche).

Attention, certains documents ne sont transmis qu'aux aînés

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux en adressant une demande par mail, en précisant le motif et vos disponibilités (avec copie à la direction : saintmartinpx@gmail.com)

Pour des raisons de sécurité des élèves (VIGIPIRATE), il est strictement interdit de stationner devant l'école, les arrêts doivent être très courts, destinés seulement à la dépose des enfants.

De même, **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE JOUER SUR LES ESPACES VERTS, LES MARCHES DU PERRON, AINSI QUE SUR LE MURET DEVANT L'ÉCOLE.**

Santé et bien être des enfants

Les enfants doivent être propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi).

Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. A l'école, on ne peut pas donner de médicaments, si votre enfant a de la fièvre et ne se sent pas bien, pensez à lui et aux autres qui risquent la contagion.

Signalez les éventuelles allergies (alimentaires ou autres) ou maladies chroniques connues de votre enfant (à mentionner sur la fiche d'urgence). En cas de maladies contagieuses ou de port d'un plâtre, un certificat médical est obligatoire pour la reprise en classe. Les absences doivent être justifiées par mail en indiquant le motif, à la direction de l'école et en copie à l'enseignant de votre enfant.

En cette période de crise sanitaire, il est impératif de garder votre enfant et de prévenir l'école en cas de fièvre, toux, maux de tête... Si un enfant présente l'un de ses symptômes, il sera immédiatement renvoyé chez lui.

Cantine et garderie

Dans l'école fonctionne un service de cantine et de garderie. Pour les enfants qui mangent **occasionnellement**, les inscriptions à la cantine se font **le jeudi soir au plus tard** pour la semaine suivante par le biais d'un lien accessible depuis le site internet de l'école. Pour les enfants qui mangent régulièrement, l'inscription se fait automatiquement.

Les repas seront comptabilisés en début de mois sur la facture pour les repas réguliers, et en fin de mois pour les repas occasionnels.

Il n'y a pas d'inscription préalable pour la garderie ou l'étude, mais une carte de garderie sera en vente dès la rentrée. (à acheter lors de la dépose ou la récupération de votre enfant à la garderie)

Factures

Les factures seront données en début de mois. La cantine occasionnelle sera facturée sur le mois suivant. Les paiements par chèque (ordre de l'OGEC Saint Martin) et en espèces sont à déposer dans la boîte aux lettres blanche sous le porche.

Fournitures – prêts de livres

Les manuels seront distribués et prêtés à vos enfants en début d'année. Merci de les couvrir et d'apprendre à vos enfants à en prendre soin. Ils pourront vous être facturés s'ils sont rendus en mauvais état en fin d'année.

Une petite liste de fournitures individuelles sera demandée aux parents et déposée sur le site internet de l'école dans le courant du mois d'août.

L'achat des fournitures scolaires est centralisé par l'école. Son coût est de 35€ par élève.

Les fichiers de CP de mathématiques et de lecture sont facturés séparément.

Toutes les fournitures individuelles seront marquées au nom de l'enfant afin d'éviter pertes et conflits.

APEL : Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre

Même si la cotisation n'est pas obligatoire, 100 % des parents cotisent à l'association de parents d'élèves de l'école Saint Martin. En adhérant à l'APEL, vous devenez membre de l'association de parents d'élèves de l'école Saint Martin et serez amenés à participer à l'animation de l'école. Vous aurez aussi la possibilité de faire partie du conseil d'administration en devenant secrétaire, trésorier ou même président. Vous recevrez également le bi mensuel « Familles et Éducation ».

Service de psychologie

Une psychologue de l'éducation au service de l'Enseignement Catholique est disponible pour les enfants présentant des difficultés ou des troubles d'apprentissage. Ses interventions sont réalisées en

concertation avec les équipes enseignantes et la direction, à la demande des parents.

Calendrier scolaire 2020 – 2021

- Rentrée des enseignants : jeudi et vendredi 27 et 28 août
- Rentrée échelonnée des élèves due à la crise sanitaire : lundi 31 août
 - 8h15 – 8h30 : classe de M. JACCARD (CE2.CM1.CM2)
 - 8h35 – 8h50 : classe de Mme LAIGNELOT (CP.CE1.CE2)
 - 8h55 – 9h10 : classe de Mme DUGENET (GS.CP)
 - 9h15 – 9h40 : classe de Mme COULY (PS.MS)
- Vacances de Toussaint : du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre
- Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier
- Vacances de février : du vendredi 5 février au lundi 22 février
- Vacances de printemps : du vendredi 9 avril au lundi 26 avril
- Fin des cours : vendredi 2 juillet

A tous, nous vous souhaitons une très bonne année !!

Nous soussignés déclarons avoir pris connaissance de la circulaire de rentrée 2020.

Signatures des parents

Leseptembre 2020 à Périgueux..

Père

Mère